

COMMUNE D'ORAISON

**CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 MAI 2011

◀ COMPTE RENDU DE M. LE MAIRE ▶

POINTAGE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Mai 2011

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
VITTENET Michel	+			
BEGNIS Michèle	+			
FERRIGNO Gérard	+			
MOSCONI Marie-Christine	+			
MANTEAU Gérard	+			
MARTINON Marie-Thérèse	+			
BENAITON Jean-Marie	+			
NAPOLI Christine	+			
KREDIMI Abdelghani	+			
JURAN Suzy	+			
FAVIER Pierre	+			
FRANCOIS Jacqueline	+			
NOEL François		+		
LE MESTRE Françoise	+			
MAZZOLENI Jacques	+			
MILESI Christelle		+		Mme MOSCONI
PLAUCHUD Gérard	+			
REVEST Françoise		+		
SACHOT Yann			+	
SAULNIER Monique		+		Mme JURAN
LAZAUD Gérard	+			
NERVI Véronique	+			
JOSELET Joëlle		+		
SAUVECANE Fabienne	+			
ZUNINO Bernard	+			
SATABIN Bruno	+			
HUARD Béatrice	+			
TOTAUX	21	5	1	2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. FERRIGNO GERARD

ORDRE DU JOUR

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>	<u>RAPPORTEUR</u>
01	Pointage des Conseillers Municipaux Présents Absents ou excusés	M. le Maire
02	Désignation Secrétaire de Séance	M. le Maire
03	Approbation de l'Ordre du Jour	M. le Maire
04	Approbation Compte-Rendu du Conseil Municipal du 31 Mars 2011	M. le Maire
05	Liquidation Séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2011	M. le Maire
06	Compte-Rendu d'activités	M. le Maire
	URBANISME	
07	MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS D'ORAISON	M. MANTEAU
08	DECLASSEMENT DE FAIT ET VENTE DE PARCELLES COMMUNALES	M. MANTEAU
09	AVIS SUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZI 441 EN ZONE ARTISANALE	M. BENAÏTON
	CONVENTIONS	
10	GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHÉ DE VOIRIE	M. MANTEAU
11	RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET LA COMMUNE	M. FERRIGNO

12	ZAD ROUTES NORD ET ZAD FONT DE DURANCE SUD CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORAISON, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO ET L'EPF	M. MANTEAU
13	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES INFORMATIQUES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO	M. le Maire
	FINANCES	
14	DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL	M. le Maire
15	TARIFS 2011 CANTINE – ECOLE DE MUSIQUE	Mme BEGNIS
16	HABITATIONS DE HAUTE PROVENCE – GARANTIE DE PRET DANS LE CADRE D'UNE RENEGOCIATION DE DETTE	M. le Maire
	SUBVENTIONS	
17	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} TRANCHE	Mme MOSCONI
18	ASSOCIATION L'EVEIL DES LUTINS – SUBVENTION 2011	M. FERRIGNO
19	REPLACEMENT DES TATAMIS AU DOJO DEMANDE DE SUBVENTION	Mme MOSCONI
20	CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS DEMANDE DE SUBVENTION	M. le Maire
21	RESTAURATION DE DEUX REGISTRES TERRIERS DEMANDE DE SUBVENTION	M. le Maire

	DIVERS	
22	MUNICIPALISATION DE LA CRECHE	M. le Maire
23	CREATION D'UN MARCHE ARTISANAL	M. le Maire
24	SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE REFUGE DE VALLONGUE ADHESION DE LA COMMUNE DE ST JULIEN D'ASSE	M. le Maire
25	QUESTIONS DIVERSES	

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

DISCUSSION : La question n° 22 : « participation financière des communes de résidence des enfants fréquentant les structures d'accueil de la maison de l'enfance – année 2010 » est retirée de l'ordre du jour.

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU
26 MAI 2011**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver ou de lui faire part des observations concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2011.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 22 POUR ET 1 ABSTENTION (ZUNINO)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : LIQUIDATION SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2011

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES : affaire réglée.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2010 COMMUNE : BUDGETS PRINCIPAL – CAVEAUX : affaire réglée.

COMPTE ADMINISTRATIFS 2010 – BUDGETS CAVEAUX : affaire réglée.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 COMMUNE BUDGET PRINCIPAL : affaire réglée.

AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE BUDGET PRINCIPAL : affaire réglée.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 1^{ère} TRANCHE : affaire réglée.

BUDGET PRIMITIF 2011 COMMUNE : BUDGETS PRINCIPAL – CAVEAUX : affaire réglée.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2010 – CAISSE DES ECOLES : affaire réglée.

COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – CAISSE DES ECOLES : affaire réglée.

BUDGET PRIMITIF 2011 – CAISSE DES ECOLES : affaire réglée.

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS 2011 : affaire réglée.

TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS 2011 : affaire réglée.

VENTE PARCELLE ZI 445 EN ZONE ARTISANALE A LA SCI DU CASSOIRE (SA François DOUCET) : affaire en cours

AVIS SUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZI 226 EN ZONE ARTISANALE : affaire réglée.

CESSION GRATUITE DE PARCELLES APPARTENANT A TELEVISION DE FRANCE (TDF) : affaire réglée.

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO A LA COMMUNE D'ORAISON : affaire en cours

CONCOURS POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT
NT : affaire réglée.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA LICENCE IV DE LA COMMUNE A LA SOCIETE HIPPIQUE : affaire réglée.

AMENAGEMENT DE LA CUISINE, D'UN POINT DE CHANGE ET DE L'ENTREE DE LA MAISON DE L'ENFANCE – DEMANDE DE SUBVENTIONS : affaire en cours

MOTION POUR LE MAINTIEN DU POSTE D'EVS : affaire réglée.

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

DATE	REUNIONS	OBJET
05/04/11	Mairie	Assemblée générale immeuble Severan
06/04/11	Préfecture	Réunion préparatoire à la CDCI
12/04/11	Mairie	Présentation diagnostic ONF
12/04/11	Mairie	Plan communal de sauvegarde
14/04/11	Préfecture	Schéma d'accueil des gens du voyage
14/04/11	ILO	Conseil communautaire
28/04/11	Mairie	Cérémonie de citoyenneté
03/04/11	Mairie	Visite terrain aire de grand passage
10/05/11	Mairie	Commission du marché
10/05/11	Mairie	Commission jeunesse
12/05/11	Ilo	Réunion sur la communauté d'agglomération
16/05/11	Mairie	Exercice plan communal de sauvegarde
17/05/11	Mairie	Comité pilotage Eveil des lutins

Manifestations culturelles Du 26 mars au 20 mai 2011

DATES	EVENEMENT / ORGANISATEUR
Vendredi 1 ^{er} avril	Vernissage expo des artistes d'Oraison et alentours Ouvert du 2 au 10 avril
Dimanche 10 avril	Loto - San Brancaï
Vendredi 15 avril	AG – ADMR
Dimanche 17 avril	Loto – Oraison accueil Courses – Société Hippique Vide-grenier – Asso des parents d'élèves de l'école élémentaire « Léonie Etienne »
Samedi 23 avril	Concours – Les pieds tanqués (lac des Buissonnades)
Mardi 26 avril	Collecte – Amicale des donneurs de sang
Du 6 au 8 mai	Fête foraine
Samedi 7 et dimanche 8 mai	Concours – Les pieds tanqués
Dimanche 8 mai	Courses – Société hippique Commémoration
Samedi 14 mai	Concours – Les pieds tanqués
Dimanche 15 mai	Courses – Sté azurée des Lévriers Vide-grenier - FNACA
Mardi 17 mai	AG – ASA des canaux d'Oraison
Jeudi 19 mai	3 ^{ème} forum des Armées – Destination Jeunesse
Vendredi 20 mai	Vernissage Art de Mai Expo des travaux des élèves de Rosario d'Espinay-St-Luc Du 20 au 22 mai

LES REUNIONS DU CCAS

Date	Motif
29/03/2011	Réunion à Forcalquier sur le surendettement et les aides de la CPAM
29/03/2011	Conseil d'administration
31/03/2011	Instance Technique RSA au CMS d'Oraison
07/04/2011	Comité de Pilotage des Jardins Communaux
12/04/2011	Réunion sur le Plan Communal de Sauvegarde
14/04/2011	Réunion mensuelle avec le CMS d'Oraison
14/04/2011	Réunion à Oraison avec le groupement des CCAS sur le territoire d'ILO : Fête de l'hippodrome + colis de Noël
18/04/2011	Comité de Pilotage CCAS, Chaîne d'Oraison, CMS et Banque Alimentaire : attribution aide alimentaire
19/04/2011	Photo avec les jardiniers des "Jardins de Rancure" pour article dans la Provence
26/04/2011	Conseil d'administration
27/04/2011	Réunion à Oraison avec le groupement des CCAS sur le territoire d'ILO : Fête de l'hippodrome + colis de Noël
04/05/2011	Réunion avec Mme HUARD, bénévole de l'association EGEE (information sur les activités de l'association)
05/05/2011	Réunion avec les épicerie sociales du Département à Oraison
16/05/2011	Réunion Plan Communal de Sauvegarde
19/05/2011	Réunion avec la directrice adjointe de la CPAM (mise en place d'une permanence visio)
23/05/2011	Commission Locale d'Insertion à Riez

ETAT CIVIL

Naissances –

- KOTCHOFFA Chynèze née le 21 mars 2011
- ROUMIEU Jules né le 24 mars 2011
- ROUMIEU Victor né le 24 mars 2011
- DEMANDOLX Marley né le 5 avril 2011
- ISOARDI Quentin né le 9 avril 2011
- SEDNEFF Camille née le 21 avril 2011
- MEUROT HERNANDEZ Paloma née le 2 mai 2011

Mariages –

- Stéphane BELLARD et Catherine RUMAK mariés le 14 mai 2011

Decès –

- DORIoT Vve CANONICA Jeannine décédée le 14 mars 2011
- DAO Vve AGNEL Jeanne décédée le 23 mars 2011
- CHALAND Jean-Pierre décédé le 21 mars 2011
- COULLET Claude décédé le 31 mars 2011
- GONTHIER Gaston décédé le 2 avril 2011
- BLANC Gervais décédé le 7 avril 2011
- SILVAGNI Charles décédé le 7 avril 2011
- CLAIRIVET Maximin décédé le 12 avril 2011
- HUGON Antoinette décédée le 14 avril 2011
- BOCHKO Vve RONCHON Halina décédée le 16 avril 2011
- VAUVILLIERS Vve THEODORE Germaine décédée le 28 avril 2011
- REVEL Vve BARRAULT Lucienne décédée le 3 mai 2011
- HENRION Roger décédé le 4 mai 2011
- GIRARD Vve BLANC Juliette décédée le 9 mai 2011
- ROSANO Vve PETIT Giovanna décédée le 13 mai 2011

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN D'OCCUPATION
DES SOLS D'Oraison

Sur son Plan d'Occupation des Sols, la commune a tout d'abord dans le village deux secteurs non zonés. Cette omission rend impossible tout travail d'analyse lors des demandes d'autorisation d'occuper le sol ou de demandes de renseignements d'urbanisme du fait de l'absence de règles et pourrait générer des situations compliquées pour les propriétaires à l'occasion de cessions de biens immobiliers.

Ces deux secteurs correspondent, par leur fonctionnalité et leur densité au même tissu urbain que les secteurs contigus déjà urbanisés, situés eux-mêmes en périphérie immédiate du village. Il semble donc légitime de classer ces deux secteurs en zone UB.

D'autre part, la commune a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme le 30/03/2006 mais cette étude tarde à être arrêtée. Or la commune a été sollicitée par un promoteur pour faire des logements sociaux sur une parcelle située en zone naturelle NA, secteur NAb, lieudit la Grande Bastide, qui ne possède pas la superficie minimale. De plus, il s'avère qu'environ 40% du foncier disponible dans les zones NA ne possède pas la superficie minimale.

Donc dans l'attente de son PLU, afin de rendre constructible ce foncier résiduel, de favoriser la densification et lutter contre l'étalement urbain, il est nécessaire de diminuer de 20% l'emprise au sol et d'augmenter de 20% le coefficient d'occupation des sols en zone NA, zone d'urbanisation à court terme réservée à un développement organisé de l'habitat.

A cet effet, une procédure de modification simplifiée du P.O.S qui répond aux besoins de la commune sans porter atteinte à l'économie générale du document a été engagée selon les modalités suivantes :

-le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été portés à la connaissance du public en vue de lui permettre de formuler des observations. Le dossier et le cahier d'observations ont été à la disposition du public en Mairie du 14 mars au 12 avril 2011 et 3 observations ont été notées.

-un avis précisant l'objet de la modification simplifiée ainsi que le lieu et les heures où le public pouvait consulter le dossier et formuler ses observations a été publié le 03/03/2011 dans le journal La Provence.

- un avis précisant l'objet de la modification simplifiée ainsi que le lieu et les heures où le public pouvait consulter le dossier et formuler ses observations a été affiché en Mairie ainsi que sur les panneaux d'information communale du 28 février au 15 avril 2011.

Après avoir pris connaissance des observations du public, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'adopter la modification simplifiée du P.O.S pour rectifier l'erreur matérielle de zonage de la zone UB dans le centre ancien, diminuer de 20% la superficie minimale et augmenter de 20% le C.O.S en zone NA.

DISCUSSION :

Mme Huard souhaite connaître combien de parcelles sont concernées en zone NA et quelle surface cela représente.

En zone NAa où la superficie minimale est de 1000m², sur les 26 parcelles de libres :

- secteur Route Nord, 7 parcelles n'ont pas la superficie requise
- secteur les Bouillouettes, 1 parcelle n'a pas la superficie requise

En zone NAb, où la superficie minimale est de 5 000m², sur les 67 parcelles de libres :

- secteur Plan Fourmigié, 9 parcelles n'ont pas la superficie requise
- secteur les Prés Claux, 12 parcelles n'ont pas la superficie requise
- secteur la Grande Bastide, 1 parcelle n'a pas la superficie requise
- secteur Les Ferrages, 7 parcelles n'ont pas la superficie requise

En zone NAf, les 4 parcelles libres ont la superficie requise de 2000m²

Soit 39 % des parcelles libres n'ont pas la superficie requise.

Cette modification simplifiée permettra à ces parcelles d'avoir directement ou par regroupement parcellaire la superficie minimale pour construire.

M. le Maire explique qu'il ne s'agit pas de faire de la spéculation foncière. Les projets concernés sont plutôt destinés à des logements sociaux.

Mme Huard demande qu'elle est la hauteur des constructions.

M. Manteau précise que le POS prévoit une hauteur maximale de 10 m au faitage.

M. le Maire ajoute qu'on se limitera à du R+2. On ne peut faire un immeuble en bordure de lotissements.

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 17 POUR
et 6 ABSTENTIONS (LEMESTRE-NERVI-SAUVECANE-
ZUNINO-SATABIN-HUARD)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

OBJET : **DECLASSEMENT DE FAIT ET VENTE DE PARCELLES COMMUNALES**

Deux administrés nous ont sollicité pour l'acquisition de parcelles communales.

Il s'agit tout d'abord de M. Del' Grande Jean-Paul, propriétaire de la parcelle cadastrée section E n° 1362 qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section E n° 1376 ainsi que le délaissé d'un ancien chemin piétonnier situé entre sa propriété et la parcelle communale dont il est riverain, le tout pour une contenance totale de 345 m².

Ladite parcelle provenant d'un excédent de chemin n'est de par sa situation d'aucune utilité pour la commune et n'est pas affecté à un service public ou à l'usage direct du public.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée le déclassement de fait du délaissé, son intégration dans le domaine privé de la commune afin de pouvoir le vendre ainsi que la parcelle E n° 1376 au prix de 22,50 €/le m² correspondant à l'estimation des domaines.

D'autre part, le GFA le Thor souhaite également acquérir la parcelle ZS n° 53 d'une contenance totale de 568 m² traversant sa propriété.

Cette parcelle, délaissé du chemin actuel, sise lieu dit Hermaline n'est plus utilisée par le public depuis de nombreuses années et est intégrée dans diverses propriétés.

Monsieur le Maire propose donc là aussi le déclassement de fait de la partie du chemin correspondante à l'emprise de la parcelle ZS n° 53 et son intégration dans le domaine privé de la commune afin de pouvoir la vendre au GFA le Thor au prix de 10 €/le m² conformément à l'estimation des domaines.

DISCUSSION :

Mme Sauvecane demande pourquoi l'estimation des domaines est différente sur les deux parcelles.

M. Manteau explique que celle-ci dépend de la situation de la parcelle, zone urbanisée ou pas, et du marché.

M. le Maire précise qu'en dessous de 75.000 €, l'estimation des domaines n'est pas obligatoire mais permet de rester neutre dans la fixation du prix. Dans ces deux cas les chemins n'existent plus dans la réalité même s'ils apparaissent toujours au cadastre. Il n'y a plus d'intérêt public.

DECISION PRISE
ADOpte PAR 20 POUR
et 3 ABSTENTIONS (SAUVECANE-HUARD-ZUNINO)

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENAÏTON

**OBJET : AVIS SUR LA LOCATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE
ZI 441 EN ZONE ARTISANALE**

La SCI Durance Activités souhaite louer un de ses locaux situé sur la parcelle ZI 441 en zone artisanale à la SARL A.M.F.

Cette société, créée par M. Filipucci Morgan, proposera une activité de carrosserie, peinture et vitrage automobile.

En plus du gérant, deux employés travailleront au sein de l'entreprise et deux autres personnes pourraient être embauchées.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner un avis favorable à cette location.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE DE VOIRIE

Par délibération du 24 mars 2009, le conseil municipal avait donné son accord pour signer avec les communes de Volx, la Brillanne et St Maimé une convention constitutive d'un groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie de nos 4 communes.

Le marché avait été conclu pour les années 2009 et 2010.

A ce jour ces communes souhaitent renouveler leur collaboration.

Il convient donc de conclure une nouvelle convention afin de constituer un nouveau groupement pour les années 2011 et 2012.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver la convention jointe en annexe et de l'autoriser à la signer.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO

**OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE – CONVENTION AVEC LE
CONSEIL GENERAL DES ALPES DE HAUTE PROVENCE ET LA
COMMUNE**

Par délibération du 27 juin 2008, vous aviez donné votre accord pour passer une convention avec le conseil général au titre de la restauration scolaire.

En effet, les élèves des classes de CM2 prennent depuis cette date, leur repas à la cantine du collège. En contre partie deux agents communaux (équivalent à un temps complet) sont mis à disposition du collège et pris en charge à 50 % par la commune et à 50 % par le département.

La convention initiale avait une durée de 3 ans et arrive donc à échéance au 31 août.

Les dispositions initiales n'ayant pas changé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer à nouveau une convention avec le conseil général pour une nouvelle période de 3 ans.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR MANTEAU

**OBJET : ZAD ROUTES NORD ET ZAD FONT DE DURANCE SUD
CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D’ORAISON, LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO ET L’ETABLISSEMENT PUBLIC
FONCIER (EPF) DE PROVENCE ALPES COTE D’AZUR**

Par délibération du 31 mai 2007, le conseil municipal avait demandé au Préfet la création de périmètres définitifs de ZAD sur les secteurs des Routes Nord, des Prés Claux et de l’Infernet.

La commune avait ensuite signé une convention d’anticipation foncière sur ces secteurs à vocation d’habitat avec l’EPF qui arrive à échéance au 30 juillet 2011.

Après concertation avec l’EPF, le secteur des Prés Claux a été abandonné et les projets sur l’Infernet sont concrétisés.

Par contre, en partenariat avec la communauté de communes ILO, il nous a semblé essentiel de travailler sur un secteur élargi « d’entrée de ville » et de réaliser des projets d’aménagement intégrant des programmes économes d’espace comprenant habitat mixte, développement économique et équipements.

C’est pourquoi il vous est proposé une nouvelle convention avec l’EPF couvrant les ZAD Routes Nord et Font de Durance Sud.

Il s’agira à la fois d’accompagner la commune et ILO dans leur démarche de programmation et de continuer d’assurer une veille foncière permettant de préparer par anticipation les conditions de mise en œuvre de ces projets.

Monsieur le Maire demande donc à l’assemblée d’approuver la convention jointe en annexe et de l’autoriser à la signer.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte PAR 19 POUR
Et 4 ABSTENTIONS (KREDIMI-SAUVECANE-HUARD-
ZUNINO)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES
INFORMATIQUES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILO**

Par délibération du 12 juillet 2007, vous aviez donné votre accord pour participer au financement d'un poste d'assistant informatique créé par le centre de gestion.

Cet emploi était partagé entre les communes d'ILO, Les Mées, la communauté de communes et le centre de gestion.

D'un commun accord entre les intéressés, la communauté de communes ILO a repris à son compte la création de ce poste et il convient aujourd'hui d'acter la convention de mise à disposition de service jointe en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Il y a lieu de procéder à des régularisations budgétaires qui sont présentées dans le tableau joint en annexe.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée sur ces modifications.

DISCUSSION :

Mme Huard signale l'urgence des travaux au clocher et demande quand ceux-ci seront réalisés.

M. le Maire lui précise que le marché a été attribué mais la priorité a été donnée aux travaux d'aménagement de la cuisine de la maison de l'enfance qui doit être opérationnelle début juillet. Les travaux à l'église ne devraient donc pas tarder à démarrer.

**DECISION PRISE
ADOPTE PAR 20 POUR
et 3 ABSTENTIONS (HUARD-SAUVECANE-ZUNINO)**

RAPPORTEUR : MADAME BEGNIS**OBJET : TARIFS 2011 CANTINE – ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

Lors du vote des tarifs 2011 en décembre 2010, ceux de la cantine et de l'école de musique et de danse n'avaient pas été arrêtés car ceux-ci fonctionnent sur le rythme scolaire.

Il convient désormais de fixer les tarifs qui seront appliqués sur l'année scolaire 2011-2012 pour ces deux services. Je vous propose d'arrêter les tarifs suivants :

Cantine

	01/09/2010	01/09/2011
Repas enfants	3,10 €	3,15 €
Repas enfants occasionnels	3,50 €	3,55 €
Repas adultes	5,10 €	5,20 €

Ecole de musique et de danse

Ci-joint les tarifs proposés pour l'année 2011-2012 ainsi que ceux pratiqués actuellement.

Il convient tout d'abord de noter que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis 3 ans.

Jusqu'à présent, un tarif dégressif était proposé à partir du 2^{ème} enfant de la même famille.

Il vous est proposé d'appliquer désormais une remise de 20 % à partir du 2^{ème} membre d'une famille (enfants ou adultes).

Les cours de batucada, d'orchestre junior ou d'art dramatique étaient jusqu'à présent gratuits pour les élèves de l'école de musique.

Ils deviennent désormais payants pour l'art dramatique mais il est proposé 1 heure et demi de cours par semaine au lieu d'1 heure.

Enfin les tarifs sur la danse ont été rajustés pour prendre en compte la durée réelle d'un cours (1h et 1h30) et le nombre de cours par semaine (1 ou 2).

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTE A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : HABITATIONS DE HAUTE PROVENCE
GARANTIE DE PRET DANS LE CADRE D'UNE RENEGOCIATION DE
DETTE**

La société Habitations de Haute Provence a sollicité un réaménagement de sa dette auprès de la caisse des dépôts et consignations.

Pour deux emprunts, le réaménagement consiste en leur regroupement sous un seul et même contrat de prêt (« contrat de compactage ») assorti de nouvelles conditions de remboursement.

La commune d'Oraison ayant apporté une garantie sur ces emprunts en 2001, elle est appelée à délibérer à nouveau en vue d'adapter la garantie initialement accordée.

Ci-joint les caractéristiques de cette nouvelle demande de garantie que Monsieur le Maire demande de bien vouloir accorder.

DISCUSSION :

Mme Lemestre souhaite connaître la durée du nouvel emprunt.
Elle sera de 35 ans.

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MADAME MOSCONI

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – 2^{ème} TRANCHE

Certaines associations n'avaient pas fait leurs demandes au moment du budget et nous devons procéder à une nouvelle répartition de l'enveloppe destinée aux associations.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'attribuer les subventions suivantes :

- Office de tourisme : 71.500 €
- Société hippique : 3.000 €
- ADMR d'Oraison : 4.500 €
- Point d'appui : 500 €
- Destination Jeunesse : 1.500 €

Lors du conseil municipal du 31 mars 2011, nous avons accordé une subvention de 200 euros à l'association Handipotes pour son activité poterie. Les membres de l'association ont décidé sa dissolution car leurs ressources n'étaient plus suffisantes pour continuer leur activité.

Par contre l'association Handicap Evasion 04 dont le siège social est à Manosque et qui a le même objet à savoir « partager des activités sportives et culturelles entre personnes handicapées physiques et personnes valides » a accepté d'intégrer Handipotes en son sein et propose de continuer l'activité poterie sur Oraison.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'annuler la subvention de 200 € accordée à Handipotes et d'accorder une subvention d'un même montant à Handicap Evasion 04 pour le maintien de l'activité poterie sur Oraison.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOPTÉ PAR 20 POUR
et 3 ABSTENTIONS (HUARD-SAUVECANE-ZUNINO)**

RAPPORTEUR : MONSIEUR FERRIGNO

OBJET : ASSOCIATION L'EVEIL DES LUTINS – SUBVENTION 2011

Par convention avec l'association l'éveil des lutins, la commune doit chaque année fixer sa participation financière en fonction des résultats obtenus et du prévisionnel présenté par l'association.

Au 31 décembre 2010, celle-ci affiche un résultat bénéficiaire de 23.597 €.

Le taux d'occupation de la structure a atteint les 79 % (contre 65 % en 2009) permettant une augmentation des participations des familles et de la CAF.

Grâce aux efforts réalisés, la commune peut donc baisser son taux de participation.

Aussi pour 2011, une intervention de la commune à hauteur de 1,76 € de l'heure serait suffisante.

Etant donné que l'association prévoit 76611 heures de présence, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de leur attribuer une subvention de 135.000 € ($76611 \times 1,76 = 134.835$ arrondis à 135.000 €).

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MADAME MOSCONI

**OBJET : REMPLACEMENT DES TATAMIS AU DOJO
DEMANDE DE SUBVENTION**

Les tatamis du dojo municipal sont vieillissants et nécessitent d'être remplacés.

Le renouvellement de l'ensemble s'élève à 7.790 €HT soit 9.316,84 € TTC.

Le Conseil Regional subventionne l'achat de ces équipements à hauteur de 50 %.

Il est peut être aussi possible d'obtenir des financements du Conseil Général car le collège utilise ces équipements.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour l'acquisition de ces tatamis et pour solliciter la Région et le Département selon le plan de financement suivant :

Coût HT :	7.790 €
Subvention Conseil Regional (50%) :	3.895 €
Subvention Conseil Général (30%) :	2.337 €
Autofinancement communal (20 %) :	1.558 €

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS
DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de répondre aux sollicitations de nos jeunes administrés il est envisagé la réalisation d'un terrain multi-sports sur l'avenue Abel Pin à côté du skate park.

Il s'agit de créer dans un espace réduit, un terrain pouvant accueillir différentes disciplines sportives (football, basket, hand...) en pratique libre.

Au delà du caractère sportif, cet espace multi-sports a aussi pour vocation de rassembler et de canaliser les jeunes.

Le coût de cette réalisation s'élève à 52.560 € HT soit 62.861,76 € TTC (plateforme, fourniture et pose de la structure, gazon synthétique).

Le conseil régional, le conseil général et la CAF peuvent financer ces opérations.

C'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour la création de ce terrain multi-sports et pour solliciter des subventions selon le plan de financement suivant :

Coût total HT :	52.560 €
Subvention conseil regional (50 %) :	26.280 €
Subvention conseil général (20 %) :	10.512 €
Subvention CAF (10 %) :	5.256 €
Autofinancement communal (20%) :	10.512 €

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : RESTAURATION DE DEUX REGISTRES TERRIERS
DEMANDE DE SUBVENTION**

Afin de poursuivre la restauration de nos registres, Monsieur le Maire propose cette année de rénover deux registres « Terrier » de 1720.

Ces documents recensent les propriétaires terriens de l'époque.

Le coût de cette opération s'élève à 3.113,50 € HT soit 3.723,75 € TTC et elle peut être subventionnée par le conseil général à hauteur de 40 %.

Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour la restauration de ces registres et pour solliciter une subvention selon le plan de financement suivant :

Coût HT :	3.113,50 €
Subvention conseil général (40 %) :	1.245,40 €
Autofinancement communal (60 %) :	1.868,10 €

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : MUNICIPALISATION DE LA CRECHE

Depuis plusieurs années, il est évoqué la municipalisation de la crèche.

En effet, en raison de l'importance des fonds publics que verse la commune à l'association l'éveil des lutins, il est difficile de maintenir cette situation de délégation de service public à une structure privée sans passer par une procédure de marchés publics.

La communauté de communes ILO a déjà repris à son compte le centre de loisirs des vacances scolaires et la commune celui des mercredis alors que ces services étaient eux aussi proposés initialement par l'association.

Lors du dernier comité de pilotage avec l'association, il a été convenu d'acter officiellement une date de reprise de la crèche par la commune afin d'informer les salariés de l'association et de permettre aux services de l'association et de la commune de travailler en partenariat sur cette municipalisation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner un accord de principe sur cette municipalisation qui devra intervenir au plus tôt au 1^{er} septembre 2012 et au plus tard au 1^{er} janvier 2013.

DISCUSSION :

M. SATABIN s'interroge sur le devenir du personnel bénévole et leur remplacement.

M. le Maire explique que les bénévoles actuels ne réalisent pas le travail de secrétariat ni la comptabilité qui sont déjà faits par les salariés.

Par contre les parents pourront être invités à participer à un comité consultatif.

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

OBJET : CREATION D'UN MARCHE ARTISANAL

Afin de dynamiser le commerce local et apporter un nouveau souffle au marché hebdomadaire du mardi matin, il serait pertinent de créer un marché artisanal non alimentaire en complément des commerçants non sédentaires déjà installés sur notre commune.

Ce marché, destiné uniquement aux artisans et artistes libres, serait installé sur le boulevard des Frères Jaumary pour la période estivale, du 1^{er} juillet au 31 août.

Les commerçants non sédentaires représentant la profession au sein de la Commission Marché ont été consultés le 10 mai 2011 lors d'une réunion en Mairie. Leur avis doit être rendu dans le délai d'un mois (*faute de quoi il sera réputé favorable*).

La redevance d'occupation du domaine public pour les exposants serait assujettie au paiement des droits de place votés par le conseil municipal.

Un règlement spécifique sera établi pour définir les règles relatives à ce marché artisanal.

Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour la mise en place de ce marché et pour réaliser toutes les formalités nécessaires à celle-ci (établissement d'un règlement notamment).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que les droits de place soient fixés à 4 euros le m/l.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

**OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EXPLOITATION DE
LA FOURRIERE REFUGE DE VALLONGUE
ADHESION DE LA COMMUNE DE ST JULIEN D'ASSE**

Le Syndicat intercommunal pour l'exploitation de la fourrière refuge de Vallongues a émis un avis favorable à l'adhésion de la commune de St Julien d'Asse.

Afin que l'arrêté d'intégration de cette commune puisse être pris par Mme le Préfet, il est nécessaire que chaque commune déjà adhérente délibère à son tour pour accepter cette intégration.

Monsieur le Maire demande donc l'accord de l'assemblée sur cette intégration.

DISCUSSION : néant

**DECISION PRISE
ADOpte A L'UNANIMITE**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H00

**Michel VITTENET
Maire d'ORAISON**